



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## *Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL** de la susdite municipalité

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 mars 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin Morin (matricule 8275-46-9315). La demande concerne l'implantation d'un bâtiment à 10.97 mètres de la marge de recul arrière, au lieu de 15 mètre, ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage #319-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**



**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.



**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier